

Image not found or type unknown



Délai de reponse ordre de licenciement

Par **jiteo**, le **18/12/2009** à **17:06**

Bonjour, j'ai envoyé une lettre LRAR pour demander l'ordre de licenciement. La société l'a reçu le 07 décembre 2009. le délai maximal de réponse est 10 jours. non parle de jours calendrier ou ouvrables? la date de fin est elle bien le 17 décembre ? merci de la réponse, cordialement.